



L'HABITAT MOBILE DANS LES DIAGNOSTICS A 360°

DES BESOINS D'HABITAT MÉCONNUS
DES INDICATEURS DU MAL-LOGEMENT

Décembre 2018

Avec le soutien de la DGCS, du Ministère de la Justice, de la Fondation Abbé Pierre,
du Secours Catholique et du CCFD-Terre Solidaire

INTRODUCTION

Le 17 octobre 2018, le Ministère de la Cohésion des territoires a rendu public le nouveau formulaire CERFA¹ de demande de logement social. Véritable outil de l'expression des besoins de logement et d'habitat des demandeurs, ce document a négligé une fois encore, malgré la demande pressante de plusieurs associations² qui saluent une offre qui se développe, de prendre en compte les besoins des familles qui ont pour habitat principal et permanent une résidence mobile. Une telle résistance ne peut que contribuer à maintenir de nombreuses situations de mal-logement dans les territoires : errance, installations à l'année sur des aires d'accueil, installations sans titre sur des terrains publics ou privés, infractions aux règles d'urbanisme, conditions de vie précaires. Plusieurs semaines après avoir demandé des explications sur un tel arbitrage, c'est un silence pesant qui nous est opposé.

Pourtant en 2015, la FNASAT-Gens du Voyage avait conduit une étude nationale quantitative, relative aux besoins des ménages ayant pour habitat permanent une résidence mobile et en situation de mal-logement, qui, s'appuyant essentiellement sur les Plans Départementaux d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et les Schémas départementaux d'accueil des Gens du Voyage (SDAGV), avait amené ses auteures³ à une estimation d'environ 206 000 individus concernés. Or, aujourd'hui, les besoins d'habitat et de logement de ces personnes ne peuvent être satisfaits puisque trop peu nombreux sont encore les documents de programmation qui portent une réponse. Car ils doivent nécessairement s'inscrire dans les documents de programmation d'habitat et de logement, véritables outils opérationnels des politiques publiques élaborées sur la base des indicateurs des diagnostics partagés dits à 360°.

Déjà, en octobre 2012, la Cour des Comptes avait publié⁴ un bilan, arrêté fin 2010 par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Patrimoine (DHUP), qui fixait à 498 le nombre de places réalisées sur des terrains familiaux locatifs⁵. Entre 2010 et 2014, la DIHAL a enregistré que 865 places, réparties sur un peu plus de 30 départements, avaient été financées et qu'entre 2005 et 2014 ce sont 514 logements adaptés qui ont été financés en PLAI⁶. Une goutte d'eau au regard des besoins estimés...

Nous nous sommes par conséquent interrogés sur les raisons qui pourraient expliquer l'écart alarmant constaté entre les besoins estimés par la FNASAT et la faible réponse quantitative réalisée aujourd'hui. La question est de savoir à quel moment du processus ces besoins disparaissent-ils des « radars » ? Et rechercher quel instrument de détection permettrait aux pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales, ...) de mieux les prendre en compte dans les politiques d'habitat et de logement. C'est pourquoi, afin de contribuer à une amélioration nécessaire du « kit méthodologique », nous voulons interroger par cette enquête sa nature et son contenu.

¹ CERFA n°14069*03

² ANGVC, FNASAT-Gens du Voyage et Fondation Abbé Pierre

³ Stéphanie CHAUCHET et Manon BAVENT – Pôle habitat FNASAT-Gens du Voyage

⁴ Cour des Comptes - Rapport thématique : L'accueil et l'accompagnement des Gens du Voyage – Octobre 2012 (Ed. La Documentation Française)

⁵ La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a modifié la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage en introduisant une nouvelle obligation des collectivités : le terrain familial locatif.

⁶ Cour des Comptes – Rapport public 2017, tome 2 (Chap. 4 L'accueil et l'accompagnement des Gens du Voyage, p.221)

LE CADRE INSTITUTIONNEL

Adopté le 21 janvier 2013, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a souligné la nécessité de s'appuyer sur des diagnostics territoriaux partagés dits à 360° afin de mieux comprendre les besoins des ménages dans leur diversité et de disposer d'une vision globale des problématiques des personnes – de la rue aux difficultés d'accès ou de maintien dans le logement – mise en perspective avec l'offre existante. Ces diagnostics permettent d'orienter les politiques publiques en faveur des personnes sans domicile ou mal logées vers un accès à un logement digne et adapté en alimentant le contenu des documents de planification ou de programmation, tant de l'Etat que des collectivités, notamment les Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDAL(H)PD).

Et afin d'affiner leur pertinence, la directive du 18 août 2014⁷ les mettant en œuvre stipule que les diagnostics territoriaux doivent faire l'objet d'une actualisation annuelle « *au moins en qui concerne les indicateurs* ». Celle-ci, réalisée en concertation avec les partenaires investis dans les champs de la veille sociale, de l'hébergement, du logement et de l'accompagnement, doit être l'occasion de dresser le bilan des actions entreprises.

RECUEIL DES DONNEES

L'ANGVC a lancé par mailing au mois de mars 2018 une campagne de collecte des diagnostics partagés dits à 360° auprès des services déconcentrés métropolitains de l'Etat (sauf Paris). Elle a recueilli 61 diagnostics territoriaux sur les 94 sollicités (en métropole, sauf Paris), auxquels se sont ajoutés plusieurs PDLA(H)PD, des fiches d'observations associatives, divers diagnostics de collectivités territoriales et quelques synthèses régionales. L'échantillon ainsi constitué apparaît donc fiable.

L'association tient à remercier sincèrement la courtoisie et la réactivité de ses interlocuteurs qui lui ont grandement facilité l'accès aux documents demandés.⁸

UN DIAGNOSTIC QUI REFLETE DES REPRESENTATIONS REDUCTRICES

Le premier constat touche aux sources d'informations innombrables consultées par les services de l'Etat pour réaliser ces diagnostics : PDAL(H)PD, SDAGV, Programme Départemental d'Amélioration de l'Habitat Indigne, Dispositifs de la Politique de la Ville, Plan pauvreté, Projet Régional de Santé, Schéma départemental de l'autonomie, Plan Départemental de l'Insertion, les bases de données des demandeurs de logement, ...etc.

On ne peut que s'étonner alors que tant de ménages passent au travers de ce maillage et que leurs besoins restent invisibles des politiques publiques. Car il existe officiellement des publics invisibles, dont on sait peu de choses, répertoriés sous l'appellation « Publics invisibles, publics aux parcours complexes et moins fluides ». Cela ne peut qu'interroger sur l'investigation menée par les acteurs sociaux sur ces publics...

⁷ Instruction DGCS/SD1/DHUP/DIHAL/2014/227 du 18 août 2014 - NOR: AFSA1417846J

⁸ A l'exception de la DDCSPP du Territoire de Belfort qui a refusé de communiquer son document au motif qu'il serait, par nature, un document préparatoire à l'élaboration du PDLAHPD... *donc non divulgable à tout regard extérieur (NDA !)* ? Nous avons pourtant eu accès au document préparatoire du diagnostic de la Sarthe, en date de décembre 2013, qui ébauchait une trame méthodologique sans insertion de contenu (pour cette raison, il n'est pas reporté dans notre tableau).

Le « kit méthodologique » proposé par la circulaire du 18 août 2014 a contribué à homogénéiser sur l'ensemble des départements la terminologie adoptée et à rapprocher la typologie de situations de vie des conditions de logement des publics. S'agissant de la situation de vie résidentielle du public « Gens du Voyage »⁹, elle est sommairement définie pour tous par « qui vit de façon nomade ». Une telle représentation ne peut que déformer la réalité à observer dans les territoires où, s'agissant de personnes ayant pour habitat permanent et principal une résidence mobile, peuvent coexister diverses réalités (groupes familiaux itinérants, travailleurs saisonniers, circassiens, forains,...etc.) et situations de vie.

Catégorie opérationnelle	Situation de vie	Définition générique associée
Personnes en habitat précaire (d'un point de vue juridique)	Occupation illégale d'un terrain	Qui occupe un terrain sans droit légal
Personnes menacées d'expulsion	- Application d'une décision d'expulsion (locataire) - Avis de saisie (propriétaire)	Qui est menacé d'expulsion et quand les avis d'expulsion sont opérationnels
Personnes vivant dans des structures provisoires / non conventionnelles	- Mobile-homes - Construction non conventionnelle - Habitat provisoire	Qui vit dans une structure non conçue pour être un lieu de résidence habituel
Personnes en logement indigne ou en situation d'insalubrité	Logements inhabitables occupés	Qui vit dans un logement défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction
Personnes vivant dans des conditions de surpeuplement sévères	Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	Qui vit dans un logement excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables
Gens du Voyage	Nomadisme	Qui vit de façon nomade

* source : *Diag à 360° du département de Haute-Garonne de mai 2014 (Vol. Annexes, p. 131)*

D'autres expressions rencontrées « sédentarisation », « semi-sédentarisation », « en voie de sédentarisation », « mode de vie choisi », qui renvoient à une diversité de besoins, sont le plus souvent utilisées par simplification et conditionnent le regard porté sur des situations locales¹⁰.

Néanmoins, plusieurs diagnostics¹¹ font également preuve de prudence dans leurs commentaires, lorsqu'ils estiment que les publics « Gens du Voyage » sont, d'une part, difficiles à quantifier, mais aussi que le « mode de vie choisi » ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement. Si nous approuvons la seconde partie du commentaire – nous ne souscrivons pas à la validation d'un focus spécifique par public - nous estimons néanmoins que cela ne doit pas occulter l'expression des besoins de familles qui sont en situation de mal-logement dans leur habitat mobile, qu'il soit « choisi » (ou non).

⁹ L'expression subsiste encore dans la législation à l'art. 1 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage : « *Les communes participent à l'accueil des personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles...* ».

¹⁰ Cf. « Diagnostic pour la révision du Schéma départemental du Gard » (Cabinet ADEUS – Commissions du 16/05/21018 et 18/06/2018, p.50 à 53)

¹¹ Cf. « Tableau des informations repérées dans les diagnostics à 360° »

Une compilation sans réelle investigation

On l'a évoqué, certains ménages sont considérés comme invisibles des bases de données et autres sources d'information consultées. Or, plutôt qu'interroger, l'observation s'arrête le plus souvent au constat établi par compilation des données. Par ailleurs, elle ne fournit pas non plus de piste d'investigation, en guise de préconisation, qui permettrait à une génération ultérieure du kit méthodologique des diagnostics de faire entrer, qui sait, plus de ménages dans le champ du « radar » du mal-logement.

Concernant l'habitat mobile permanent de son utilisateur, combien d'acteurs locaux, notamment du secteur associatif, sont-ils repérés dans les diagnostics ? Combien ont fourni des données objectives¹² ? Combien parmi eux, dont les ressources pourraient contribuer à affiner l'outil de diagnostic, ont-ils été sollicités ? D'une façon plus large, les préconisations des diagnostics ne doivent-elles pas revisiter le périmètre des observatoires du logement et de l'habitat quand ils existent ou préconiser leur généralisation là où ils font défaut¹³ ?

Un traitement différencié qui génère des réponses limitées

La maquette nationale du diagnostic interroge les services, notamment via la rubrique « 3.1. *Quelles sont les situations de vie qui nécessitent, au vu de leur poids et de leur évolution, une analyse de l'adéquation de l'offre par rapport aux besoins ?* », et les invite à renseigner les informations sur les publics ayant potentiellement un besoin par situation de vie (nombre et évolution) relative à une problématique résidentielle. Parmi les neuf indicateurs attachés à cet axe d'analyse, figure, d'une part, « *l'évolution du nombre de Gens du Voyage* », et, d'autre part, « *l'évolution du nombre de ménages vivant dans une structure provisoire / non conventionnelle (abri, caravanes...)* ». Pourquoi distinguer ainsi les publics ? Vivre de façon permanente dans une résidence mobile, que ce soit « traditionnellement » ou pour un autre motif, doit-il renvoyer à une catégorie de population à laquelle on réserverait une réponse différenciée de logement ou d'habitat ? Une telle approche ne peut que générer des malentendus sur les besoins à satisfaire, voire des discriminations.

Les capacités de logement et d'habitat énoncées par le kit méthodologique, donc les réponses potentielles aux besoins recensés, citent les « *aires de gens du voyage* », et les « *terrains familiaux et équivalents ...* ». Les places d'aires d'accueil, qui sont des équipements publics dont la réalisation relève d'obligations légales¹⁴, ne peuvent nullement être regardées et comptabilisées comme des logements, mais constituent des lieux de séjour et d'habitat temporaire. Quant aux terrains familiaux¹⁵ énoncés ici, on ne sait de quoi il s'agit et en quoi ils constituent une réponse relevant des politiques publiques en matière d'habitat et de logement.

Le plus souvent, les enquêtes collectées ne s'approprient pas réellement la problématique qu'elles soulèvent et, concernant les publics « Gens du Voyage » ou « habitat mobile permanent de leur utilisateur », la renvoient vers les dispositions des schémas départementaux d'accueil des Gens du Voyage (SDAGV). Cet enfermement dans un dispositif spécifique et cloisonné à un public ne peut qu'entretenir une certaine confusion dans les esprits – des élus, au

¹² La FNASAT-Gens du Voyage fédère un réseau de 80 associations et organismes répartis sur le territoire.

¹³ En Essonne, le Conseil départemental et la Préfecture ont financé depuis 2011 une Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) « Observatoire relatif à l'habitat Gens du Voyage ».

¹⁴ Loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage

¹⁵ Une circulaire N°2003-76/UHC/IUH1/26 du 17/12/2003 en avait dessiné les contours. Elle n'a jamais fait l'objet d'une actualisation, notamment avec l'évolution du code de l'urbanisme. Le lecteur devra donc intégrer l'intention du législateur qui a souhaité opérer une distinction entre ce dernier et le terrain familial privé sur lequel se concentrent de fortes résistances au sein des collectivités...

sein des services des collectivités, de l'Etat, voire également du secteur associatif – touchant tant à la nature des réponses attendues qu'à l'urgence à les mettre en oeuvre ... Une telle confusion est, selon nous, à l'origine de nombreux retards et freins à la mise en œuvre des politiques publiques. C'est pourquoi il nous semble¹⁶ que le portage des besoins des personnes ayant pour habitat permanent principal une résidence mobile par les outils de droit commun – ici, les diagnostics partagés à 360° - générerait sans doute une meilleure visibilité et permettrait qu'ils soient inscrits, au même titre que d'autres besoins de logement ou d'habitat détectés, dans les documents de programmation.

DES LECONS A TIRER

Le kit méthodologique national ayant servi aux diagnostics collectés n'identifie comme situation de mal-logement que le nombre de personnes dites « Gens du Voyage » dans un département ainsi que le nombre de places des aires d'accueil repérées comme offre d'habitat.

La plupart des diagnostics recueillis (sauf un) ont été publiés entre 2014 et 2016. Il est raisonnable de penser qu'une attention plus détaillée sur les personnes ayant pour habitat principal une résidence mobile permettrait une évolution des diagnostics territoriaux.

Néanmoins, de nombreux commentaires fournis laissent penser qu'une problématique « habitat des Gens du Voyage » est largement identifiée, sans qu'aucun levier opérationnel ne soit mis en place pour la traiter. Cela reflète un manque de finesse structurelle de l'outil qui vient amplifier singulièrement une focalisation des réponses sur les seuls besoins en matière d'accueil, quand bien même l'observation fait émerger d'autres besoins liés à un ancrage territorial des familles¹⁷. On a paradoxalement constaté que presque 25% des diagnostics collectés renvoient la réflexion vers le schéma départemental d'accueil (SDAGV), alors qu'autant ne traitent pas la question. On peut que déplorer cette « léthargie » qui freine nécessairement la prise en compte des besoins réels dans les PDAL(H)PD et dans les documents de programmation.

Il convient par conséquent de mieux appréhender les formes de mal-logement touchant les personnes dites « Gens du Voyage » et d'offrir un panel d'indicateurs plus diversifié pour recenser ces situations.

¹⁶ Avis partagé avec la Fondation Abbé Pierre et la FNASAT in « Note du 30/09/2016 à l'attention de la DIHAL sur étude du LERIS relative à l'habitat adapté des Gens du Voyage ».

¹⁷ Voir notamment le rapport de la Fondation Abbé Pierre, « Les difficultés d'habitat des GDV » (2006) qui contribua à la généralisation d'une prise de conscience des phénomènes

PROPOSITIONS POUR FAIRE EVOLUER LE KIT METHODOLOGIQUE

Les aires permanentes d'accueil issues de la loi du 5 juillet 2000, étant exclues des dispositifs répondant aux besoins de logement des ménages ayant pour habitat permanent et principal une résidence mobile, il semblerait logique qu'elles n'apparaissent plus dans le kit méthodologique au titre de l'offre ou d'une réponse d'habitat. Cette même logique, souhaitée par le législateur¹⁸, impose que l'offre aux besoins de logement et d'habitat répertoriés dans les diagnostics territoriaux à 360° mentionne uniquement les terrains locatifs familiaux ainsi que les logements sociaux adaptés à la résidence mobile.

Pour prendre en considération les situations de mal-logement révélant un besoin particulier d'habitat, notamment adapté à la résidence mobile, il semble nécessaire de mobiliser une large concertation avec les acteurs, y compris associatifs, investis dans les champs de la veille sociale, de l'hébergement, du logement et de l'accompagnement. Ces acteurs sont probablement les mieux placés pour faire émerger – c'est une suggestion de nouveau critère - les besoins des familles qui « squattent » les aires d'accueil à l'année et ce, parfois, d'années en années, caractéristiques d'une réponse inadaptée.

Un autre critère pourrait déterminer le nombre de ménages qui, propriétaires ou non, occupent un terrain en méconnaissance des règles d'urbanisme. Certains, habitant pour tout ou partie en résidence mobile, relèvent de situations de mal-logement, amplifiée par un statut d'occupation précaire¹⁹, qui nécessitent une réponse adaptée.

Une autre proposition, pouvant pointer un besoin appelant une réponse de logement ou d'habitat adapté, concerne les situations d'errance²⁰ de nombreuses familles sur un département, voire un territoire plus restreint, qu'il est souhaitable de connaître. Pour ces ménages, souvent plus connus des services de police qui les « font bouger » que des services sociaux, il serait utile de proposer un accompagnement dans leur parcours résidentiel permettant de déterminer leurs besoins et de soulager leur précarité.

Enfin, caractérisant une situation de mal-logement et de précarité, parfois cumulative avec d'autres situations de vie, qui nécessite une réponse des politiques publiques, il semble indispensable de recenser les ménages qui ne disposent pas d'un accès aux réseaux d'eau et/ou d'électricité. Parmi eux, nombreux sont les ménages ayant pour habitat permanent et principal la résidence mobile²¹.

¹⁸ La loi Egalité et Citoyenneté du 28 janvier 2017 a modifié la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage en introduisant l'obligation faite aux collectivités de réaliser des terrains familiaux locatifs.

¹⁹ Cf. « *Habitat mobile et collectivités : une discrimination ignorée* », ANGVC 2012 (Enquête nationale sur la prise en compte d'un mode d'habitat par les collectivités) ; « *Habitat mobile et collectivités : une ignorance discriminatoire* », ANGVC 2014 (Evaluation nationale des besoins des familles vivant en habitat mobile par les collectivités)

²⁰ Note conjointe ANGVC – FNASAT du 28/05/2015 : « L'itinérance contrainte des Gens du voyage en Ile-de-France »

²¹ Cf. « *Raccordement à l'électricité, habitat mobile et collectivités : une précarité énergétique ignorée* », ANGVC 2013 (enquête régionale en Ile de France).

INFORMATIONS REPÉRÉES DANS LES DIAGNOSTICS A 360° (EXTRAITS)

Département (Année du diag)	Éléments d'information issus du diagnostic	Existe-t-il un observatoire de l'habitat	Extraits d'analyse ou de commentaires / recommandations sur GDV
02 (2014)	Pas de réponse pour les GDV sédentarisés, ménages relevant du logement social adapté PDALPD	Oui (2013)	PDAHI contient éléments sur personnes les plus marginalisées PDI fait un zoom sur les GDV
	Peu d'éléments sur publics potentiellement les plus exclus		
	Qualité moyenne des éléments sur les grands marginaux, expulsés récidivistes		
09 (2015)	Estimation pop. GDV 96 places dispo. sur AA (tx occup. = 35%)	Non Obs. régional de l'habitat Kit pour obs. et analyse sur le logement et l'habitat	Il y a une tendance à la sédentarisation des GDV sur des terrains privés mais aussi sur certaines AA (Pamiers, St Girons)
10 (06/2016)	Eléments dans fiches PDALPD sur risque isolement et ménages les + en difficulté	Non Obs. régional de l'habitat mis en place par la DREAL Champagne-Ardenne	Population difficilement quantifiable. Familles « semi-sédentaires » connues et qui ne fréquentent pas les AA, donc pas répertoriées même si certaines peuvent vivre en situation précaire. Fréquentation des 3 AA est stable : quelques familles séjournent sur longue durée et expriment souhait de se sédentariser. Mode de vie particulier susceptible de faire naître difficultés dans un logement. Fiche action du PDALHPD prévoit expérimentation de propositions d'habitat adapté à ces familles. Le SAGV prévoit une stimulation des projets pour les familles en voie de sédentarisation sur des terrains Recommandations : promouvoir le développement d'une offre adaptée aux GDV sédentarisés ou en voie de l'être
	Travaux du SAGV met en évidence existence de familles en voie de sédentarisation : vivent sur terrain loué ou acquis dans conditions précaires ; souhaitent conserver un habitat adapté à mode de vie sur un lieu stable		
	Public par définition mobile et difficile à quantifier. Mode de vie choisi qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement.		

11 (02/2016)	Faible niveau de données sur publics invisibles	CRHH (2011)	Intégration nécessaire d'éléments quantitatifs dans analyse des besoins Le SAGV prévoit implantation différents dispositifs d'accueil et d'équipement : AGP, AA et d'habitat, TF, habitat adapté. Seules données recensées : les places d'accueil et de GP
	Personnes et ménages différents, sans solution de logement, ayant fait demande logement social et inscrit dans SNE sous la catégorie. « Camping-caravanning » = 207 ménages identifiés en 2014.		
12 (08/2015)	Analyses présentes dans PDALPD, PDAHI, PDH, SAGV (besoins de sédentarisation) : chiffres pas tjrs dispo.(estim.). Difficultés liées à des besoins de sédentarisation de familles qui demeurent sur AA (saturation) : familles non accompagnées dans la recherche d'un habitat adapté. Situations examinées dans le cadre du SAGV.	Non	Public par définition mobile et difficile à quantifier. Mode de vie choisi qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement.
	Pas de données ou d'analyses sur continuité des parcours		
	Quelques éléments sur précarisation dans le PTSH		
13 (10/2014)	Prise en compte du nombre d'AA dans les capacités d'hébergement, logement et accompagnement	Non UDAF a un obs. des personnes protégées.	Identification des actions permettant amélioration des connaissances : faire étude sur besoins de sédentarisation des GV. Renvoi vers une étude commanditée par le Conseil départemental
	Définis comme publics invisibles, ceux qu'aucun système ne recense : GDV, primo-arrivants, tsiganes, clandestins...		
14 (02/2016)	Prise en compte du nombre d'AA dans les capacités d'hébergement, logement et accompagnement	Non	Public par définition mobile et difficile à quantifier. Mode de vie choisi qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement. Etude sur sédentarisation en Basse Normandie (47% communes ont répondu): 89 familles, soit 342 pers. = besoins de TF ou logements adaptés Recommandations : prendre en compte phénomène dans futur SAGV, identif. actions de connaissance (approfondir analyse territoriale des diags PLH/PLU, PDALHPD et SAGV)
	Difficultés liées à des besoins spécifiques : augmentation de la sédentarisation sur AA et en diffus		
	GDV ont besoin d'un accomp. social pour accès aux droits et rechercher solution de logement plus pérenne et de meilleure qualité.		
15 (06/2015)	Prise en compte du nombre d'AA dans les capacités hébergement, logement et accompagnement : 263 personnes sur AA en 2013	Non	Public par définition mobile et difficile à quantifier. 340 indiv. en 2011. Renvoi vers SAGV : sédentarisation de familles dans le diffus, besoin accomp. social, besoin de créer TF. Recommandations : réflexion à mener sur la

			sédentarisation des GV, apporter une réponse adaptée en lien avec SAGV
16 (09/2015)	Prise en compte du nombre d'AA dans capacités d'hébergement, logement et accompagnement : 11	Non	Néant
	Publics à risques = 1036 pers. GV en 2014 GDV souhaitant se sédentariser : difficulté liée au manque d'habitat adapté (TF, PLAI avec terrain) et non à un besoin d'accompagnement social		
19 (06/2015)	Les «sédentaires » vivent pour la plupart dans des conditions très précaires, insalubres voire dangereuses. Sédentarisation urbaine (Brive, Malemort, Tulle) de pauvreté qui s'organise autour de pratiques de subsistance et qui porte pratiquement toutes les stigmates de la misère : alcoolisme, pathologies cutanées, respiratoires, scolarisation aléatoire Certains sont implantés sur des terrains agricoles inconstructibles sans eau ni électricité, achetés bien au-dessus de leur prix réel. Quelques familles tsiganes sont installées en milieu rural (ex : Meymac). Certaines familles parviennent à vivre dans le parc social (appartement mais plus souvent maison individuelle). Les relogements en cité HLM d'habitat vertical (à Tulle) se sont soldés par un stationnement permanent de caravanes au pied des immeubles, qui accueillent des membres du groupe élargi des familles relogées. D'autres se sont vues proposer des habitats adaptés à leur mode de vie, type terrains familiaux dont ils sont propriétaires ou appartenant à la commune. En 2002, 120 à 150 familles cellulaires avaient été recensées avec un besoin de 40 à 50 sites familiaux. Cette population ne constitue pas un poids important, cependant elle soulève une vraie problématique.	Non	Néant
	Les besoins d'accompagnement relèvent des secteurs social, médico-social et sanitaire. Ils s'inscrivent dans les thèmes suivants : la création d'aires d'accueil, la santé, l'accès aux droits et aux services, la scolarisation et l'activité professionnelle.		
20 A (06/2015)	Les GDV (estimation de 200 personnes) sont majoritairement sédentarisés (150 personnes environ), vivant en caravane sur des terrains privés ou publics où les conditions de vie restent précaires. Pour ces familles, le SDAGV préconise la construction de terrains familiaux (orientation choisie par la CAPA, actuellement en réflexion) ou la création de logements adaptés répondant aux besoins spécifiques des familles identifiées.	Non. Réflexion favorable portée sur les avantages d'un tel outil	Public par définition mobile et difficile à quantifier. Mode de vie choisi qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement.

	<p>Le département accueille aussi des groupes de passage composés de familles installées en Corse ou de familles qui viennent du continent pour leurs activités ou agrément. A ce jour, seule la commune de Propriano a ouvert une AA de 40 places, alors qu' Ajaccio et Porto-Vecchio sont soumis à l'obligation d'en créer.</p> <p>Difficultés liées à des besoins spécifiques (mode de vie non sédentaire): pas de terrains spécifiques, pas de terrains familiaux.</p>		
21 (12/2015)	<p>Etat des capacités en hébergement, logement, accompagnement mobilisables et moyens dédiés à l'accueil et à l'orientation: AA = Grand Dijon (50 places), Chevigny Saint Sauveur (24 places), Montbard (25 places)</p>	<p>Il existe un observatoire départemental de l'habitat et un autre sur le territoire de la CU du Grand Dijon.</p>	<p>Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement.</p> <p>Occup. AA : en 2013/542 - 2014/ 343</p> <p>Les bailleurs sociaux sont par ailleurs confrontés à la difficulté d'adapter l'offre à la demande locale : la réponse aux besoins très sociaux serait globalement insuffisante : développement nécessaire de PLAI adaptés pour les gens du voyage en voie de sédentarisation, de PLAI adaptés pour les populations « marginales » qui cumulent les difficultés financières et les troubles du comportement, ou de logements autonomes avec des mesures d'accompagnement spécifiques pour les sortants de CADA ou de CHRS.</p>
22 (06/2015)	<p>Bailleurs sociaux sensibilisés sur les GDV. Les projets de construction de PLAIA restent difficiles à mettre en œuvre en raison notamment de difficultés d'accéder au foncier des communes. De plus, ces projets de sédentarisation s'inscrivent dans une temporalité longue et supérieure au délai réglementaire d'attribution du DALO (3 mois). Des recours contentieux sont donc possibles à l'avenir.</p>	<p>Néant</p>	<p>Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement.</p> <p>Difficulté de création de logements adaptés pour les GV en lien avec une cohabitation parfois</p>

	Démarches entreprises pour réhabilitation de certaines AA. Recherche d'objectifs qualitatifs des réponses apportées par les dispositifs (15 AA, 283 emplacements, 1 chargée de mission)		décrite comme difficile. 50 ménages identifiés par PDALPD en 2013 avec un projet de sédentarisation et un besoin d'habitat adapté).
26 (08/2015)	GDV sédentarisés (cf. SDAGV/occup. des AA): Il est par nature difficile de quantifier les gens du voyage en situation non-satisfaisante au regard du logement. Un diagnostic spécifique avait été conduit à cet effet – non actualisé.	L'ADIL porte une mission d'observation de l'habitat dans le cadre d'une charte de partenariat avec l'Etat et le Conseil Départemental qui a publié en décembre 2013 un état des lieux de l'habitat.	170 familles recensées (MOUS 2005/2012) : Un besoin en logements locatifs adaptés et/ou en aménagement de TF est identifié dans le SDAGV Analyse des priorités et urgences : Poursuivre la mise en œuvre du SAGV De manière opérationnelle et depuis septembre 2008, une mission d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) de lutte contre l'habitat indigne existe pour l'ensemble du département de la Drôme (hors secteurs couverts par une Opah). A partir de 2009 elle est devenue un Programme d'intérêt Général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne. En 2015, il s'est étendu au traitement de l'indécence des logements, surtout pour accompagner la CAF et les collectivités afin d'améliorer les diagnostics techniques et informer les élus. Hors cette question de l'indécence du logement, ce programme vise le traitement des situations indignes ou insalubres les plus urgentes et/ou les plus complexes. L'ingénierie et l'animation (hors travaux) sont financées par le Département à hauteur de 15 % (le CD assurant par ailleurs la maîtrise d'ouvrage), l'Anah à hauteur de 70%, et la CAF (15%).
	Difficultés liées à des besoins spécifiques (mode de vie non sédentaire) : NEANT		

<p>27 (07/2015)</p>	<p>Difficultés de création de logements adaptés pour les GV en lien avec une cohabitation parfois décrite comme difficile (50 ménages identifiés par PDALPD en 2013 avec un projet de sédentarisation et un besoin d'habitat adapté.</p>	<p>Non</p>	<p>Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par d'un mode de vie souvent choisi et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement. Enregistrement carnets de circulation = rattachement au territoire (3 737 indiv.) Etat et évolution des capacités d'hébergement, de logement, d'accompagnement, : logement ordinaire / aire des gens du voyage / non renseigné</p>
<p>29 (07/2015)</p>	<p>Situations de vie qui nécessitent, au vu de leur poids et de leur évolution, une analyse de l'adéquation de l'offre par rapport aux besoins ? Les personnes avec problématiques santé, les jeunes, les gens du voyage, les ménages en situation d'habitat indigne, les ménages expulsés, les femmes victimes de violence, ...</p> <p>Accompagnement à la création ou au maintien d'activité pour les bénéficiaires du RSA, action spécifique auprès des GDV</p> <p>940 personnes sur les AA en 2012</p>	<p>Il existe un observatoire de l'habitat en Finistère. Il apporte des éléments d'aide à la décision à l'ensemble des acteurs de l'habitat et de l'immobilier du départ. La dernière étude réalisée date de 2013. Par ailleurs, certains EPCI ont également mis en place des observatoires Il s'agit des observatoires de l'Immo. et de l'Habitat du Pays de Brest, de Quimper Communauté et de Morlaix Communauté.</p>	<p>Le SAGV couvre la période 2012-2017. Le bilan du précédent schéma a fait ressortir des créations importantes de places en aires d'accueil permanent, une amélioration de la gestion de ces aires, un effort en matière d'organisation des grands passages, et le développement des actions à caractère social (accès aux droits, à la santé, à la scolarisation et à l'insertion professionnelle). Les préconisations du schéma actuel ciblent, dans le cadre d'un renforcement avec le PDALPD, la diversité des besoins liés à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage : réhabilitation, augmentation de capacité et mise aux normes de certaines aires, développement des terrains familiaux et de l'habitat adapté afin de prendre en compte l'évolution du mode de vie des voyageurs. En parallèle, se poursuivent le travail sur l'organisation des grands passages et le renforcement des actions à caractère social. Selon DDCS, préconisées au SAGV : 74 nouvelles places AA, + pour les petits passages (60 à 90 places), + 10 PLAIA habitat adapté et terrains familiaux.</p>
<p>30 (08/2015)</p>	<p>Etat des capacités d'hébergement, logement, accompagnement (vue statique à fin 2013) : 91 places sur AA</p>	<p>L'ADIL dispose d'un pôle étude sur deux thématiques:</p>	

	Le cas spécifique de la sédentarisation par défaut des Gens du voyage	<ul style="list-style-type: none"> - observatoire des loyers sur les territoires des deux principales agglomérations. - Observatoire de l'habitat au titre du PDH et du PDALPD/ Pour cet observatoire l'ADIL travaille en lien avec les services de l'Etat détenteur des bases de données. Les fichiers SNE et PLS ont ainsi été transmis en 2013. Leur exploitation est encore en cours afin d'en tirer une formalisation exploitable. A ce jour ni la DDCS ni la DDTM ne disposent de moyens susceptibles de réaliser ce travail en interne. 	
31 (05/2014)	Analyse du contenu des diagnostics existants au regard des questions clés à traiter dans le diagnostic territorial partagé : définition des caractéristiques des 3 grands types de populations "GDV"	Non	<p>Offre existante / Logement ordinaire : 654 places en 2009 sur AA / TF et équivalents : 91 places (dont 51 sur aire ou terrain provisoire)</p> <p>Priorisations des difficultés et recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler à une meilleure adaptation des logements produits aux besoins des ménages, en termes de typologie et de besoins spécifiques - Expérimenter des offres d'hébergement ou d'habitats alternatifs pour des publics qui rejettent les modes d'hébergements traditionnels - Renforcer la coordination spécifique Etat/CG sur des publics sur lesquels les champs de compétences sont conjoints (cf. PDALPD et Plan départemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale)
	<p>Eléments sur les familles sédentarisées en logement classique ou en logement précaire : 878 pers. détectées comme vivant dans une structure provisoire ou non conventionnelle (abri, caravane...)</p> <p>Analyse des besoins en termes d'accompagnement social et médico-social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eclairage chiffré sur les besoins de certains publics - Focus publics : la problématique des gens du voyage n'a pas été abordée. <p>Les MOUS permettent un accompagnement social adapté pour ces personnes. Les évolutions souhaitées : promouvoir les MOUS en direction des gens du voyage</p>		

			<p>- Développer la coordination avec les bailleurs (y compris privés), la CAF, les MDS, la CCAPEX, ... pour détecter en amont les situations problématiques, accompagner les ménages dans la mobilisation des services et dispositifs pertinents et mettre en place des solutions spécifiques (cf. PDALPD).</p> <p>- Analyse du contenu des diagnostics existants au regard des questions clés à traiter dans le diagnostic territorial partagé : identification en termes d'offre par type de population (objectifs en termes de capacité)</p>
32 (05/2015)	<p>Certains publics ont du mal à trouver une réponse adaptée à leurs besoins dans l'offre d'hébergement / logement actuelle : les GDV (1654 indiv. détectés en 2013 sur les AA + GP), 98 places</p> <p>Les besoins ne trouvant pas de réponse recouvrent 4 champs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - logements pour les personnes ayant des modes de vie incompatibles avec du collectif, des solutions innovantes et personnalisées sont à imaginer notamment pour les gens du voyage souhaitant se sédentariser, les personnes pouvant vivre de manière autonome mais souffrant de troubles psychiques, les personnes ayant connu un parcours d'errance. <p>Mieux adapter l'offre de logement social aux publics spécifiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les marginaux, gens du voyage (études pour connaître leurs besoins et pouvoir développer une offre adaptée). - favoriser l'acquisition de terrains familiaux pour les gens du voyage, l'habitat adapté pour les personnes âgées, - personnes en très grande précarité : développer l'offre de logement PLAI <p>Identification des pistes de travail prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'adéquation de l'offre par rapport aux besoins (typologie et localisation des logements, sédentarisation des gens du voyage, personnes victimes de violence, jeunes, personnes âgées et handicapées) sur les territoires, notamment dans le cadre du PDAHLPD. 	<p>En cours d'élaboration. Etude de définition en 2015. Le démarrage opérationnel se fera probablement début 2016. Animation DDT avec outil dédié et instance partenariale autour des acteurs du logement dans le département (Conseil départemental, collectivités porteuses de LH, ADIL, etc...).</p>	<p>Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement.</p> <p>Focus sur le public des gens du voyage</p> <p>Il existe 4 aires d'accueil dont deux (Auch et Condom) rencontrent des problématiques de personnes présentes sur le long terme. La réflexion ne porte donc pas sur le passage des gens du voyage mais plutôt sur ceux qui souhaitent se sédentariser. Plusieurs familles sont présentes depuis de nombreuses années sur le département et souhaitent y rester. Le SDAGV mériterait d'être à nouveau réactualisé afin de pouvoir quantifier cette population. Ce travail permettrait de cibler les familles et leurs besoins, et de travailler conjointement avec les élus locaux pour trouver des solutions adaptées. Ce public n'est souvent pas en demande de logement social ordinaire, notamment dans le collectif. Leur mode de vie fait qu'il peut être difficile pour ces personnes de s'adapter à ce type de logement mais aussi, pour le voisinage, de s'adapter à ce mode de vie. De plus, le manque de grands logements dans le parc social</p>

			<p>du Gers peut rendre difficile un relogement. La solution des terrains familiaux semble donc dans certains cas plus adaptée à ce public. Pour autant, la réticence des habitants du département à accueillir ce type de population joue négativement dans la mise en œuvre de ces solutions. Ces situations qui ne sont pas résolues peuvent créer des formes d'habitat indigne avec des familles ayant acheté des terrains agricoles pour en faire des terrains familiaux qui ne sont reliées ni au réseau d'eau, ni au réseau électrique. On retrouve aussi des situations complexes pour les personnes âgées dont la santé ne permet plus un habitat en caravane, mais qui ne souhaitent pas intégrer des maisons de retraite par attachement à leur mode de vie. Les familles souhaitant se sédentariser (ne semblent pas être en nombre important), nécessitent une prise en charge particulière, une mobilisation des élus locaux pour trouver des solutions et les faire accepter par la population, afin que leur intégration dans des lieux de vie adaptés se fasse sur le long terme et dans de bonnes conditions.</p>
33 (07/2014)	<p>Publics spécifiques pour lesquels il est particulièrement difficile il est particulièrement difficile d'apporter une réponse adaptée : Les gens du voyage (400 à 500 familles sans solution sur le département et développement de bidonvilles). 644 places sur AA</p>	<p>La Gironde bénéficie d'un partenariat fort et ancien sur l'observation en matière d'habitat à travers l'observatoire de l'habitat, animé par l'agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine (A'urba).</p>	<p>Le FSL finance à l'ADAV 33 un ETP pour accompagner les gens du voyage dans le cadre d'une MOUS sédentarisation. Analyse du contenu des diagnostics existants au regard des questions clés à traiter dans le diagnostic territorial partagé PDALPD : Zoom sur les gens du voyage (offre / besoins) SDAGV - Enquête souhaits des familles en termes d'habitat, descriptif de l'ensemble des équipements disponibles (AA, GP, GP et rassemblements) et leurs caractéristiques, leur répartition territoriale, la pression éventuelle</p>

<p>34 (07/2015)</p>	<p>3912 pers. détectées sur AA, GP et TF par mission médiation Gammes 2014, compétente pour la gestion des grands passages et qui assure l'interface entre les groupes de voyageurs, les communes, les forces de l'ordre et la Préfecture.</p>	<p>Un observatoire départ. de l'habitat (ODHH) a été créé en 2013 pour mettre en place une actualisation permanente du diagnostic territorial réalisé lors de l'élaboration du PDH et du PDALPD et pour suivre leurs orientations communes</p>	<p>Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement. Besoins identifiés : manques de terrains d'accueil et de GP, ancrage territorial important des GDV sur Montpellier et ses environs car population vieillissante; les GDV ne se projettent pas dans un logement traditionnel et ce pour des raisons culturelles. Les axes de travail identifiés par la mission de médiation ne concernent que les passages. 3 catégories identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les itinérants, qui se déplacent en grand nombre sur l'ensemble du territoire national, avec leurs haltes de courte durée (groupements religieux ou des commerçants). - Les semi-itinérants : effectuent des déplacements limités dans l'espace et le temps souvent à l'échelle du département ou de la région - Les sédentaires qui sont installés de manière permanente mais vivent dans des caravanes sur des aires d'accueil ou en dehors (parking, terrains vagues, garrigue). <p>Travailler sur le repérage des publics touchés par la non-demande, l'absence de réponses, l'absence de perspectives: aller chercher l'information dispersée, là où elle se trouve – identifier des indicateurs, croiser les sources (domiciliation, AME, veille sociale, 115/SIAO, SAMU Social, PASS, AHI, associations caritatives, Police,.....); objectiver (quantifier, croisement de données, analyse...); identifier les besoins généralistes et spécifiques. Travailler à une meilleure adaptation des logements produits aux besoins des ménages, en termes de typologie et de besoins spécifiques.</p>
	<p>Difficultés liées à des besoins spécifiques (mode de vie non sédentaire) : + 50% (source CG), décompensations fréquentes (le fait de se poser après une longue période d'errance, le collectif après une longue période d'isolement... fait souvent ressurgir des angoisses, un mal être).</p>		

36 (09/2015)	Néant	L'observatoire du Logement Social fait partie de l'Observatoire Départemental de l'Habitat créé en 1998 par le Conseil départemental qui en a confié l'animation à l'ADIL.	Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement. MOUS + SDAGV à mi-parcours : 74 familles (300 pers. env.) identifiées sur Châteauroux; en secteur rural, 116 fiches de renseignement établies par DDT et gendarmerie. En raison d'une bonne disponibilité de l'offre en logements, l'Indre compte très peu de dossiers DALO/DAHO. Les dossiers examinés sont très complexes et synonymes d'importantes difficultés pour trouver un logement (dettes locatives, communauté des GDV, relationnel très difficile...), ce qui explique que dans un département en secteur pourtant très détendu, les personnes déclarées prioritaires ne trouvent pas toutes un logement adapté à leur situation. Certaines personnes également, dans le cadre du DALO, ont des exigences très particulières (logement adapté à un handicap et à un mode de vie particulier (GDV), un logement individuel et sur une commune très précise,...), ce qui implique un délai assez long pour se voir proposer une offre de logement correspondant à la demande. Identification de pistes de travail prioritaires.
37 (07/2015)	543 places AA	Non communiqué	Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement. AUCUNE INFO SUPPLEMENTAIRE

38 (04/2015)	Néant	Non communiqué	Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement. Identification des pistes de travail prioritaires : imaginer des offres pour les publics en marge, trouver des lieux et des outils de coordination opérationnelle pour résoudre les situations complexes
39 (2015)	Difficultés liées à des besoins spécifiques (mode de vie non sédentaire) : NR	Non	Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement.
40 (07/2015)	<p>320 places sur AA (durée de séjour 3 à 9 mois). Bilans sur l'occupation des différentes offres d'hébergement et de logement peu réalisés, seulement sur certains segments (personnes âgées et GDV)</p> <p>Quelques éléments sur les publics potentiellement les plus exclus éparpillés dans les diagnostics; absence de démarche de diagnostic démontrant une analyse exhaustive et absence de justifications des éléments relevés.</p>	<p>Depuis 2009, l'observatoire de l'habitat, porté par l'ADACL, recueille auprès de divers partenaires, de nombreuses données sociodémographiques, relatives au foncier, au logement, aux déplacements et aux équipements et services. Les résultats 2014 restent très partiels.</p>	<p>Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement. Publics invisibles : Un phénomène pas nouveau qui semble prendre de l'ampleur, à savoir le « détournement » des campings en tant que logement. En effet, de plus en plus de personnes semblent être logées en camping à l'année dans des mobil homes. Les directeurs de camping pourraient alors percevoir des allocations, ce qui, représente un détournement de la réglementation. Ces situations conduisent de plus généralement à l'expulsion des personnes logées au moment de la saison estivale, afin d'accueillir les touristes et davantage rentabiliser l'emplacement. Il est difficile d'obtenir une quantification de ces situations, qui pourraient bénéficier d'un hébergement ou d'un logement, si elles ne se manifestent pas d'elle-même.</p>

<p>42 (05/2014)</p>	<p>14 aires La sédentarisation des gens du voyage par la production de logements adaptés Au regard de la thématique principale du diagnostic, cette partie ne traite pas de la question des AA et des aires de grand passage, mais uniquement de la sédentarisation des gens du voyage. Elle témoigne cependant de l'importance du phénomène constaté sur le département et de sa prise en compte dans les différentes politiques publiques actuelles dédiées (PDALPD et PDH) ou futures (PDALHPD). L'état des besoins actualisés en matière de sédentarisation concerne 235 ménages. Le schéma a mis en exergue les interférences entre la sédentarisation et l'accueil. Ainsi, parmi les 235 ménages repérés comme relevant d'une problématique de sédentarisation, 63 sont situés sur les aires d'accueil, 44 ménages ont été identifiés sur des aires de sédentarisation préexistantes au schéma, pour lesquelles la condition de mise aux normes du site est posée. Mobilisation des moyens du PDALD (Mous PDALD, habitat adapté et accord collectif, ...).</p>	<p>Un observatoire de l'Habitat qui intègre 50 indicateurs partagés sur l'habitat, le logement et l'hébergement</p>	<p>Le PDH a été validé avec une prise en compte des problématiques du PDALPD liées à l'accès et au maintien au logement, à la sécurisation des parcours résidentiels, à l'accompagnement social, à la sédentarisation des GDV ainsi que le volet observation de l'offre et de la demande. Caractéristiques en matière d'hébergement et de logement adapté : besoin de logements adaptés pour la sédentarisation de 235 ménages identifiés dans le cadre du SDAGV 2013-2018.</p>
<p>43 (12/2014)</p>	<p>Néant</p>	<p>Non</p>	<p>Néant</p>
<p>44 (06/2014)</p>	<p>Les gens du voyage ne sont pas tous itinérants ou ne le sont qu'une partie de l'année. La plupart sont ancrés à un territoire et peuvent rester immobiles pendant 6 à 10 mois de l'année.</p>	<p>Néant</p>	<p>Focus sur les Gens du voyage : la question des besoins spécifiques en matière d'habitat des GDV est identifiée comme une problématique importante des politiques publiques en direction de ces ménages. Elle renvoie à des processus de sédentarisation, mais surtout au besoin d'ancrage territorial de certains ménages qui maintiennent ou non un mode de vie partiellement itinérant. Ces besoins sont liés à des situations diverses et prennent des formes variées (acquisition de terrain, fixation sur les aires d'accueil, installation sur terrain sans droit ni titre, demandes de relogement auprès d'associations...). Un des axes forts du SDAGV 2010-2016 est le développement de l'offre d'habitat diversifié afin de répondre à la demande significative de ces familles. Du fait de</p>

			<p>leur situation précaire, il est constaté un fort ancrage de ménages sur les AA, ce qui ne permet plus à ces dernières d'assurer totalement leur rôle d'accueil des itinérants.</p> <p>Certaines communes connaissent également des occupations illicites de leur territoire par des familles qui sont demandeuses de terrains familiaux. Des actions ont été menées sur certaines communes du département (Nantes, Couëron, Rezé et Jans) pour prendre en compte les attentes de certaines familles. Sur la commune de Nantes, une offre d'accompagnement logement individualisé (ALI) du Fonds de Solidarité pour le Logement a été mobilisée pour trois familles qui ont accédé à un logement réhabilité dans le cadre de la démarche initiée sur Nantes Métropole.</p> <p>Forts de ces constats, le Conseil Général et l'État ont engagé, en 2014, une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour soutenir les collectivités qui souhaitent s'engager dans la création d'habitats adaptés et accompagner les ménages dans leurs projets. Nantes Métropole anime aussi une MOUS sur son territoire.</p>
45 (08/2015)	<p>247 emplacements sure AA.</p> <p>Quelles sont les situations de vie qui nécessitent, au vu de leur poids et de leur évolution, une analyse de l'adéquation de l'offre par rapport aux besoins?</p> <p>Une offre d'emplacements destinés aux gens du voyage qui n'est pas en adéquation avec le flux de cette population alors qu'il est constaté une tendance à la sédentarisation de ces familles. Toutefois, ils sont confrontés à une insuffisance de logements adaptés à leur mode de vie (entre le logement dit traditionnel et l'aire d'accueil) et à des difficultés à contracter des prêts.</p>	Non	Néant
46 (12/2015)	<p>Recensement en cours</p> <p>4 AA / 100 places</p>	Un diagnostic départemental de la situation du logement a été réalisé en 2014. Son	Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement.

		prolongement est la création d'un observatoire de l'habitat avec pour finalité l'élaboration d'un PDH d'ici début 2016.	
47 (12/2015)	<p>Le diagnostic du SDAGV a été réalisé en 2010. Ce diagnostic a été complété dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour l'accès au logement ou au logement adapté des gens du voyage sédentarisés ou en cours de sédentarisation en Lot-et-Garonne, mise en place à partir de janvier 2011 et confiée au PACT HD 47.</p> <p>220 familles sédentarisées dont 160 sur parcelles privatives, 30 sur AA, 104 à 108 familles logées dans l'habitat traditionnel (dont 49 auprès des bailleurs sociaux).</p>	Non	<p>Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement.</p> <p>Les gens du voyage : trouver une réponse « logement » pour les familles souhaitant une sédentarisation.</p> <p>Une MOUS a été mise en place en 2011 pour l'accès au logement des gens du voyage souhaitant une sédentarisation. Celle-ci vise à redonner leur vocation première aux aires d'accueil des gens du voyage occupées de manière chronique par des ménages « sédentaires » ou en voie de sédentarisation.</p> <p>Les trois premières phases de cette MOUS (étude sociologique des familles, diagnostic du mode d'habiter, besoins et aspirations des familles, concertation avec les familles sur des scénarii de relogement adapté) ont été réalisées.</p> <p>32 familles ont été identifiées. Il reste à mener les phases 4 et 5 consistant à mobiliser les partenaires (collectivités territoriales, opérateurs), puis à initier et développer un accompagnement socio-éducatif. Un enjeu de veille foncière est à mettre en œuvre, afin de rechercher des terrains pour réaliser ces opérations.</p> <p>Identification des pistes de travail prioritaires : réactiver la MOUS pour l'accès au logement des gens du voyage souhaitant une sédentarisation</p>

<p>48 (06/2015)</p>	<p>54 places en AA. 77 ménages + 1 à 2 convois par an (source ALT2). Concernant le public des gens du voyage, le nombre total de jours d'occupation dans le département est en augmentation de +51% par rapport à 2013. Cependant, il est noté une baisse de la fréquentation des aires d'accueil de la moitié Nord de la Lozère (-55%), au profit des aires d'accueil de la moitié Sud (+289%). Le département a la particularité d'accueillir régulièrement les mêmes familles, souvent originaires de départements limitrophes, qui sont connues par les équipes municipales gestionnaires des aires d'accueil. Le département constitue une étape dans le trajet des convois vers le sud du pays, la question de la création d'une aire de grand passage est à l'étude par les services du cabinet de la préfecture et la DDT.</p>	<p>Non. En ce qui concerne les problématiques d'habitat, l'observatoire Orthi permet de recenser les logements indignes.</p>	<p>Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement. Identification des pistes de travail prioritaires : la création d'un observatoire attaché au PLALHPD, qui contribuera à l'actualisation annuelle du diagnostic, document de référence permettant une lisibilité des enjeux du territoire en matière de logement et d'hébergement des personnes défavorisées.</p>
<p>49 (06/2014)</p>	<p>Liste des publics à risque et concernés par le PDALPD. Certains ménages, du fait de leur mode de vie et/ou de leurs difficultés financières, sociales et d'insertion ne trouvent pas de solutions de logement par eux-mêmes ou par les voies classiques de l'attribution du logement locatif social. A la discrimination dont ils peuvent faire l'objet, s'ajoutent des exigences en termes de type d'habitat et d'environnement. Ce constat concerne notamment, les gens du voyage en voie de sédentarisation aux faibles ressources, les familles très nombreuses, les ménages possédant de nombreux animaux...</p>	<p>Le Département a engagé en 2008 la construction d'un Observatoire départemental de l'Habitat visant à mettre en place un dispositif partenarial de partage de la connaissance, d'animation et de suivi des politiques départementale et locale en matière d'habitat.</p>	<p>Néant</p>
<p>50 (09/2015)</p>	<p>374 places sur AA 556 pers. vivant en structure provisoire / non conventionnelle</p> <p>Passage d'une logique de stigmatisation à une logique d'intégration. Logique de point d'ancrage et d'itinérance. Alerte sur la suppression de terrains d'accueil.</p> <p>Tendance à la précarisation et au vieillissement des familles. Besoins en accompagnement et insertion pour la santé.</p>	<p>Néant</p>	<p>A Segré, des initiatives sont en cours par les bailleurs pour créer des logements accompagnés atypiques (spécifiques au caravanning).</p>
<p>51 (11/2015)</p>	<p>L'offre est insuffisante pour les gens du voyage qui souhaitent se sédentariser (terrains familiaux, habitat adapté).</p>	<p>Néant</p>	<p>Néant</p>

	Nécessité d'un accompagnement social pour les publics ayant connus plusieurs procédures d'expulsion, ceux qui présentent des troubles d'occupation du logement pour qui un accompagnement « sur mesure » doit être organisé.		
52 (12/2017)	116 places sur AA	Néant	Le PPPI correspond aux résidences principales privées (occupées avec un revenu renseigné), ce qui exclut de son champ les ménages logés dans des locaux de fortune, dans l'habitat mobile (caravanes, camping...), dans des hôtels ou dans certains meublés.
	Méconnaissance de l'offre par manque d'accès à l'information, la non-demande par crainte de la stigmatisation, de la complexité des procédures... Ces formes de manifestation du phénomène de non-recours (à l'accompagnement social, aux prestations financières...) existent pour l'ensemble des personnes défavorisées.		
53 (10/2014)	105 pers. vivant en structure provisoire / non conventionnelle	Néant	Analyse qualitative de l'évolution des besoins de logement et d'hébergement : Focus sur les GDV Toutes les communes de + 5000 hab. remplissent leurs obligations d'accueil. Il existe une demande de sédentarisation des GDV. 11 logements adaptés instruits, où la caravane reste une composante du logement. D'autres projets sont en cours. Sujet qui sera particulièrement examiné lors de la révision du SAGV engagée en 2014. Laval Agglomération conduit une démarche de régularisation de situations illégales de sédentarisation.
	Les difficultés d'habitat stable pour les gens du voyage Personnes très désocialisées, en errance et sans domicile, que les partenaires ne voient plus beaucoup dans les dispositifs. Les difficultés d'habitat stable pour les GDV PEU DE RENSEIGNEMENTS DANS LE DIAG		
55 (07/2015)	582 pers. / 226 ménages identifiés par AMIE - 61 places sur AA Poursuite des démarches engagées dans le cadre du groupe de travail « gens du voyage sédentarisés ou en voie de sédentarisation » : nouvelle convention tripartite validée par le conseil départemental. Cette convention avec le prestataire l'AMIE (Serv. d'accompagnement des GDV en Meuse) inclut de nouveaux indicateurs qualitatifs afin d'affiner le bilan annuel de l'association et apporter ainsi une meilleure lisibilité sur leur intervention.	L'Observatoire Départemental de l'Habitat a vu le jour en 2012. Par la suite, la montée en puissance de nombreux projets d'observations sectoriels liés aux compétences du département a conduit à un élargissement des domaines d'études.	MOUS ouverte à VERDUN, création de 6 terrains familiaux avant fin 2015. Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement.
	Accès au logement pour les « Gens du voyage »		
	Offre actuelle d'accompagnement social : un Service d'accompagnement des GDV : permanences d'accueil, soutien à la scolarité, aide aux démarches, domiciliation, suivi des bénéficiaires du RSA, appui technique aux collectivités pour la création d'habitat adapté / aire d'accueil.		

56 (07/2015)	524 places en AA	Il existe un observatoire de l'habitat au sein de l'ADIL 56 avec une information générale sur les dynamiques démographiques, le parc de logements, les marchés de l'habitat, etc. Ces données sont disponibles sous forme de fiches (loyers et terrains à bâtir) et sur internet via la publication d'études thématiques. Un accompagnement des territoires est également proposé pour l'observation de l'habitat dans la durée (PLH, SCOT,...), pour des analyses ponctuelles (pré-diagnos-tics, contribution aux portés à connaissance, aux analyses des besoins sociaux et à toute démarche territoriale), pour des animations ou conférences territoriales.	Tendance constatée : vers un ancrage territorial, demande croissante de TF. La quantification en TF se fait en nbre de familles concernées (+ou- 4 indiv.), soit Vannes Agglo (30), Lorient Agglo (40), AQTA (20), Pontivy communauté (5), Guer (2), CC Redon (2).
	Difficultés liées à des besoins spécifiques (mode de vie non sédentaire) : capacité insuffisante de l'offre actuelle à répondre.		
57 (2015)	585 places sur 15 AA / 270 ménages suivis par Amitiés Tsiganes	Dans le cadre du PDALPD, l'ODH dresse un rapport tous les 2 ans et parfois des rapports ciblés (ex : pour les jeunes).	Population dont les choix en logement sont à considérer au cas par cas. Si l'occupation des places d'aire d'accueil est constante sur un an, le désir de sédentarisation touche une minorité mais est croissant dans le temps.
	Des dispositifs complémentaires sont déployés en Moselle : Pour le public GDV, des Maîtrises d'Oeuvre Urbaine et Sociale sont mises en œuvre pour accompagner et faciliter la sédentarisation (1 MOUS en cours actuellement à Nilvange pour 20 familles).		
58 (03/2015)	1546 pers. sur 61 places AA	Non	Sur l'agglomération de Nevers, il existe une association qui a pour but l'accompagnement des gens du voyage (ANVOSA). La mise en place d'une MOUS pour la

			sédentarisation des Gens du voyage portée par l'agglomération de Nevers est en cours.
60 (04/2014)	159 ménages vivent dans structure provisoire / non conventionnelle 230 places sur AA / 180-300 places sur AGP / 1 terrain familial	Non	AUCUNE MENTION FAITE SUR GDV OU HABITAT MOBILE
61 (06/2015)	134 places réalisées sur 4 AA. La population des GDV est relativement stable. La réalisation en 2015 de 6 logements en PLAI adapté répondra au souhait de sédentarisation de certaines familles sur Alençon. Reste à réaliser au moins l'aire de grand passage pour être en conformité avec le SDAGV.	Non	Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement.
63 (05/2016)	L'AGSGV 63 indiquait en avril 2015 que 680 familles étaient en attente de solutions en terme d'habitat - dont 322 déjà inscrites dans un programme d'habitat en programmation, en cours d'étude ou de réalisation, 208 ménages seraient en situation résidentielle sur terrains privés ou publics (sans droit ni titre ou en qualité de propriétaire occupant, conformément ou en irrégularité vis-à-vis des règles de l'urbanisme, avec ou sans accès aux réseaux d'électricité, d'eau, d'assainissement). Et 150 ménages résident sur les aires d'accueil de manière sédentaire et une dizaine de familles sont qualifiées « en errance ». Deux contributions soulignent des difficultés dans l'accès au logement des primo locataires, notamment liées aux réticences des bailleurs, à la difficulté des personnes à retranscrire leurs besoins en une demande de logement (pas de demande ou pas réactualisée, demande sur une zone géographique très limitée, évolution du projet durant son instruction...) et à la discordance entre les temporalités de la procédure d'attribution et de l'urgence sanitaire ou sociale du relogement. L'offre adaptée apparaît rare et très demandée. Les PLAI permettent la création de logements très sociaux adaptés aux ressources et au mode de vie de familles de voyageurs. Toutefois, cette production effective de PLAI est jugée insuffisante, alors que l'objectif du SDAGV, repris dans le PDALPD, de 30 PLAI par an était adapté aux besoins (non atteint du fait notamment de difficultés au niveau du portage politique et de la mobilisation du foncier). Trois pistes apparaissent pour améliorer l'adéquation de l'offre et de la demande : régularisation sur site ou échange de terrain (pour prendre en compte les implantations historiques),	Le conseil départemental dispose d'un observatoire de l'habitat et des territoires depuis 2012.	Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement. Freins à l'accès au logement / réhabilitation des logements des propriétaires occupants : la question du financement de l'aménagement des terrains familiaux des gens du voyage est évoquée, car ces frais sont exclus des dispositifs habituels (crédits immobilier, aides ANAH...) Analyse des priorités / GDV - Développer l'offre de terrains familiaux, car le logement ne correspond pas à tous les besoins de sédentarisation : régulariser les installations historiques des terrains familiaux (micro zonage pour rendre le terrain constructible (art 123-1-5 du code de l'urbanisme) ou échange de terrain; recherche de financement pour l'aménagement des terrains familiaux privés. - l'habitat caravane n'étant pas reconnu comme du logement, l'aménagement des TF privés est exclu des prêts immobiliers et aides ANAH (fonds PDI, fonds privés) : développer le micro crédit habitat pour les familles gens du voyage ;

	<p>développement d'une offre d'habitat adapté (PLAI ou terrains familiaux), relogement dans le parc social.</p> <p>Certains publics ont du mal à trouver une réponse adaptée à leurs besoins dans l'offre d'hébergement / logement actuelle : les GDV (1654 indiv. détectés en 2013 sur les AA + GP), 98 places</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nécessité de définir un montage juridique qui permet une gestion facilitée du terrain familial locatif (équipement subventionné par l'Etat au profit d'une collectivité qui en assure la gestion directe ou en régie) soit en location accession ou en gestion par un bailleur social ; - adapter les dispositifs aux difficultés des familles (offre et accompagnement : exemple du bail glissant à Maringues); - sensibiliser les bailleurs à ces situations. <p>Pour favoriser la réussite des relogements dans le parc social, associer l'ensemble des parties prenantes (famille, travailleurs sociaux, collectivités, bailleurs, AGSGV) afin de cibler un logement au regard des besoins préalablement recensés et appréhender tout le processus de relogement (expression du besoin, identification du logement, intégration du logement).</p> <p>Développer les PLAI gens du voyage sur la base d'un diagnostic social qui prend en compte les besoins particuliers et adapte les programmes afin d'assurer une appropriation du logement la meilleure possible. Flécher du PLAI adapté dans les programmations des bailleurs, dans le patrimoine existant ou via l'exercice du droit de préemption.</p> <p>Améliorer l'articulation CAMS / AGSGV / bailleurs sociaux.</p> <p>S'appuyer sur les conclusions du groupe de travail en cours sur le référentiel habitat adapté (notamment concernant le rôle de médiation et sur l'accompagnement à l'entrée dans le logement (ASLL collective, action d'insertion sociale, accompagnement CESF... l'approche collective ne pouvant pas entièrement répondre à des besoins spécifiques individuels).</p> <p>Proposition de création d'un groupe bailleur à</p>
--	---	---

			<p>l'échelle du département (cible, en amont des commissions d'attributions, un logement correspondant à une famille identifiée et dont les besoins ont été étudiés par un travailleur social et l'AGSGV).</p> <p>Définir un dispositif d'accompagnement social spécifique pour le public GDV primo locataire facilement mobilisable pour accompagner la recherche, l'accès et le maintien dans le logement (exemple de l'expérimentation « groupe primo locataires » conduite par la circonscription Nord Agglo, et de l'expérimentation réussie de baux glissants).</p>
64 (04/2016)	<p>2192 pers. détectées. Les besoins sont identifiés mais les données ne sont pas toujours partagées par les différents intervenants</p>	<p>Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et des dispositifs de suivi et d'évaluation associés, l'État, le département des Pyrénées-Atlantiques et les communautés d'agglomération Pau-Pyrénées et Côte Basque Adour ont souhaité disposer d'un outil leur permettant de partager la connaissance des territoires. Les champs d'observation s'articulent autour de 4 thématiques (population, habitat, foncier, urbanisme) progressivement complétées. Enfin, dans le cadre de l'élaboration du PDH, le Conseil départemental et l'État ont</p>	<p>Le département n'est pas touché par la question des bidonvilles et des grands squats même si la situation des GDV reste problématique. Peu de données à l'échelle du département relatives à la population des Gens du Voyage. Une estimation établie début 2015 par l'association Gadgé -Voyageurs faisait état de 189 ménages vivant soit sur des terrains familiaux, soit en habitat adapté à l'échelle du département. Par contre, 318 autres ménages sont présents sur des aires d'accueil et 337 familles vivaient à proximité d'AA, ou en stationnement plus ou moins toléré, ou bien se déplaçant sur un secteur géographique limité.</p> <p>Le besoin en habitat adapté était identifié en 2009 dans le PDALPD. Deux objectifs avaient été validés : la production d'une opération par an et par bailleur social sur la durée du plan en habitat adapté GDV ou autres publics, 5 opérations par an à l'échelle du département en habitat adapté dédié au GDV en recherche de sédentarisation.</p> <p>Au vu de l'ensemble des situations étudiées en commission IOS ou en participant à différentes</p>

		souhaité mettre en place un dispositif d'observation, d'animation et de suivi du PDH, qui puisse favoriser une connaissance actualisée de l'évolution des territoires, à partir d'un socle d'informations, fournir un cadre de référence départementale, être un lieu privilégié d'animation de la politique habitat à l'échelle départementale, rendre visible le PDH et communiquer auprès des territoires et des habitants. Ce dispositif, sera mis en place début 2016, prendra appui sur l'observatoire 64 existant actuellement sur le département.	commissions (CCAPEX, COMED, Habitat indigne), les besoins suivants sont relevés pour les gens du voyage qui souhaitent se sédentariser. Des publics aux besoins particuliers / Des besoins et des réponses multiples à la sédentarisation des GDV: l'accès au droit à l'habitat et au logement des GDV relève d'objectifs différents selon qu'il s'agisse de besoins liés à l'accueil temporaire ou d'attentes des familles qui souhaitent se fixer durablement sur un territoire; pour autant, si les territoires, à travers leurs documents de planification et de programmation visent à répondre aux objectifs fixés dans le cadre du SAGV, les opérations et les projets restent insuffisamment aboutis.
65 (2015)	Néant	Néant	VOIR EXTRAIT SUR GDV DANS PDF BASE DE DONNEES
66 (10/2015)	180 familles (404 pers.) suivies par Solidarité 66 Le PLH de CA Perpignan recense les publics nécessitant une offre spécifique adaptée : les GDV semi-sédentaires et grands voyageurs, les publics invisibles de l'habitat hors-normes (cabanes, campings, sans domicile fixe) Solidarité 66 recense aussi « Les GDV non visibles sur les aires d'accueil aménagées ou inscrits dans les dispositifs en «dur», soit les ménages « sédentarisés » ou en voie de sédentarisation sur les emplacements dits sauvages et/ou en situation de « cabanisation ».	Non	Public par définition mobile et difficile à quantifier. Difficultés pour les GDV : un besoin accru d'emplacements de grand passage; une demande importante de sédentarisation, des difficultés d'orientation en cas de stationnements illicites et l'absence de coordination entre les gestionnaires d'aires. En ce qui concerne le développement de la cabanisation et de l'habitat en camping et en

	<p>Le PDALPD 2011-2015 met l'accent sur l'analyse des besoins des ménages, notamment pour les personnes dépourvues de logement, menacées d'expulsion, hébergées ou logées temporairement, sortant du parc d'hébergement temporaire, en situation d'habitat indigne ou d'habitat précaire ou occupant des locaux impropres à l'habitation, en situation de surpeuplement manifeste dans leur logement, nécessitant un logement adapté (personnes handicapées et/ou âgées), jeunes, gens du voyage en voie de sédentarisation, confrontée à un cumul de difficultés.</p>		<p>camping-car (refus de l'habitat collectif et locatif, choix de mode de vie lié au climat méditerranéen, difficultés pour accéder à un logement abordable, les fermetures annuelles des campings entraînant le recours à l'hôtel). Solidarité 66 cite le nomadisme structurel (commerce, ventes ambulantes, démarchage, voyage, pèlerinage, grandes foires) ou conjoncturel (lié à des situations d'exclusion ou de réclusion par rapport à l'hostilité des populations qui les entourent). La réglementation est de plus en plus restrictive pour l'exercice de petits métiers et l'accès aux aires aménagées (limitation ou interdiction du travail sur place). Le chômage est devenu symptomatique dans certaines communautés et rend les familles dépendantes des prestations sociales, alors qu'auparavant, les gens du voyage avaient établi des stratégies leur permettant de ne pas perdre leur autonomie économique. Ce qui entraîne une compétition rompant les liens de solidarité: fragilité de la cellule familiale et augmentation de personnes isolées.</p>
<p>67 (05/2015)</p>	<p>710 pers. sur AA en hiver, 1000 en été Un déficit en terme d'offre de places pour les GDV non sédentarisés sur les deux départements (Bas-Rhin : 19 aires pour 626 places soit 70% des objectifs du SDAGV – Haut-Rhin: 12 aires pour 300 places, soit 63% des objectifs du SDAGV), avec notamment un manque d'aires de grand passage.</p>	<p>Il existe un observatoire de l'habitat. Il existe une liste des indicateurs du diag élaborée en mars 2016.</p>	<p>Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement. GDV : peu d'impact direct sur la demande de logement. Améliorer l'observation sociale et la fiabilisation des systèmes d'information dans le champ hébergement / logement. Priorisation des enjeux et recommandations / Réduction de la liste des indicateurs socle du diagnostic à 360° aux seuls chiffres permettant une analyse de la demande, de l'offre et de leur adéquation dans le cadre du PDALHPD.</p>

68 (04/2016)	<p>Les nomades sédentarisés et les gens du voyage : 555 pers. (+120 suite à MOUS) - 757 pers. sur AA en 2014 Un déficit en termes d'offre de places pour les GDV non sédentarisés sur les deux départements avec notamment un manque d'aires de grand passage. S'agissant de la sédentarisation des GDV, le nombre de sites et de personnes concernées (environ 250 d'après les chiffres disponibles) démontre qu'il s'agit d'un enjeu non négligeable, regroupant cependant des situations très diverses. L'amélioration des conditions de vie et d'habitat de ces ménages nécessite un travail partenarial important dans la durée entre collectivités, associations et familles avec des stratégies d'habitat et d'accompagnement diversifiées.</p>	<p>Recommandation prioritaire de développer/consolider la mise en oeuvre d'un Observatoire départemental de l'Habitat, intégrant les indicateurs en matière d'hébergement, et contribuant à l'actualisation des indicateurs socle du diagnostic 360° dans le cadre du PDALHPD. Cet observatoire complétera et s'articulera avec les outils déjà existants (observatoires des PLH).</p>	<p>Situations de vie relatives à une problématique résidentielle (mode de logement non satisfaisant) : 1088 personnes accueillies en 2010. Depuis sa mise en oeuvre, le dispositif DALO a permis de reloger la quasi-totalité des personnes reconnues prioritaires par la commission départementale. Toutefois, il convient de noter que le relogement n'est pas toujours obtenu dans le délai imparti par la loi, lorsqu'il n'y a pas de produit adapté disponible répondant à la demande. C'est notamment le cas, pour des personnes handicapées qu'il n'a pas été possible de reloger sur le secteur souhaité, pour les personnes sédentarisées appartenant à la communauté des gens du voyage, pour lesquelles des solutions ad hoc doivent être recherchées.</p>
70 (2015)	81 pers. sur 5 AA (capacité de 151 places)	<p>Observatoire nominatif des logements indignes et des locaux impropres à l'habitation. Pas de PDH (avec volet observatoire). Outils d'analyses existants : Observatoire Départemental du Logement et de l'Habitat en cours de construction</p>	<p>Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement.</p>
76 (2015)	Néant	Néant	<p>Indicateurs du diagnostic 360 / Les publics ayant potentiellement un besoin par situation de vie, relative à une problématique résidentielle : Évolution du nombre GDV (source indéterminée)</p>
78 (02/2016)	403 places sur AA. L'absence d'aire de grand passage pose de réelles difficultés, notamment lors des grands rassemblements. Au regard de la	Non	Focus sur le public spécifique « Gens du voyage »

	<p>demande sociale, les terrains familiaux semblent mieux adaptés aux besoins d'accueil et d'ancrage de ce public et en adéquation avec le droit de l'urbanisme et le droit à la propriété.</p> <p>LES BESOINS EN TERMES D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT DES PUBLICS SPECIFIQUES / Les publics spécifiques étudiés plus précisément sont les suivants : les GDV</p> <p>ANALYSE plus détaillée p. 67 à 69 du diag à 360°</p>		<p>2 thématiques seront à approfondir :</p> <p>a) Prendre en compte les besoins des familles ancrées sur le territoire mais en attente, depuis longtemps et en proportion croissante, d'un habitat stable, en lien notamment avec les souhaits davantage exigeants d'une meilleure scolarisation et les besoins professionnels.</p> <p>Ce besoin de traduire l'ancrage en lieux d'habitat a une double incidence sur la vie des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un côté, l'offre pour les familles recherchant un habitat fixe est pratiquement inexistante, et sans rapport avec l'ampleur des besoins ; • de l'autre côté, les AA, qui ont pour vocation d'accueillir des familles itinérantes, sont occupées par des familles sédentaires au détriment des familles itinérantes qui se trouvent pénalisées. <p>b) De nombreuses familles sont implantées sur des terrains disséminés du territoire, dans des situations souvent critiques au regard du droit de l'urbanisme et de l'accès aux services de première nécessité (eau, électricité, etc) : besoin d'engager une évaluation sur leur situation de mal-logement en commençant notamment par celles qui sont établies de manière stable depuis plusieurs décennies. C'est sur cette demande renouvelée de résorption de situations de mal-logement de familles ancrées dans le département que devront porter les thématiques à approfondir, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour le point a : préciser dans chaque secteur du département un objectif de production de terrains familiaux et d'habitat adapté; • pour le point b : traiter au cas par cas par des mesures individualisées pour permettre aux familles d'accéder à un meilleur bien-être en lien avec les exigences d'urbanisme locales.
--	--	--	--

<p>82 (03/2016)</p>	<p>AA = 150 places Vivant dans une structure provisoire / non conventionnelle (Cf. Etude sur l'habitat atypique du 82) - Habitat atypique : résidences démontables ou mobiles constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs. Repérage «actif» basé sur une démarche de terrain, réalisé sur la moitié des communes du départ. : 233 situations atypiques, soit 600 pers. env. = préoccupation de longue date en ce qui concerne les GDV en voie de sédentarisation, préoccupation grandissante pour populations marginales et/ou en situation de précarité Recherche de solutions au cas par cas : en « mode projet » avec les collectivités concernées (soutien technique, social et financier au montage et suivi des solutions), en concertation avec les publics concernés (prise en compte de leurs attentes, besoins, capacité financière...).</p> <p>Les publics qui ne demandent rien, que l'on ne voit pas/peu = Les publics qui ont recours à des formes d'habitat atypique : ils vivent dans des caravanes, abris de jardin, baraques de chantier, bateaux, bungalows, bus, cabanes, camping-car, containers, fourgons aménagés, house-boat, mobile-homes, péniches, résidences de loisirs, roulottes, tentes, tipis, voitures, yourtes... Habituellement, ces types de logements font référence aux loisirs ; dans les faits, ils constituent un habitat permanent pour un nombre croissant de personnes. Ces habitats atypiques concernent de longue date les gens du voyage en voie de sédentarisation. Ils sont de plus en plus mobilisés par des populations marginales (par choix ou de fait) et/ou en situation de précarité.</p>	<p>S'agissant du logement, l'élaboration en cours du PDH prévoit la mise en place d'un Observatoire départemental de l'habitat.</p>	<p>Identification des actions permettant d'améliorer la connaissance : alimenter un observatoire départemental de l'habitat des données et éléments de connaissance relatifs aux publics auxquels s'adresse le PDALPD-PDAHI. Aux dires des personnes qui y ont recours, l'habitat atypique résulte d'un choix de vie. Ce choix peut être revendiqué comme tel, mais il peut aussi résulter de circonstances diverses (culturelles, professionnelles, financières, ruptures familiales et/ou sociétales, ...) amenant à une situation partiellement choisie. « Les occupants rencontrés, pour la plupart, vivent dans la précarité, leurs revenus sont faibles (retraité, sans emploi, bénéficiaire du RSA...). Ils vivent dans le présent (parfois dans la crainte) sachant que leurs installations ne sont pas pérennes. Bien que soucieux d'améliorer leurs conditions de vie, ils se contentent de ce qu'ils ont, conscients de leurs limites financières. Cet habitat est une réponse adaptée à leurs besoins du moment, sans avoir recours à un système d'assistanat. Pour une moitié, des mobilités résidentielles sont souhaitées, d'autres ne sauraient vivre autrement ». Ces formes d'habitat permettent ainsi de disposer d'un toit. Mais habiter l'éphémère, le démontable, le déplaçable est astreignant : ce peut être lié à l'approvisionnement en eau, au mode de chauffage, au manque d'assainissement ou à l'isolement social, familial ou géographique. Ces modes de vie sont peu connus, peu pris en compte dans les politiques publiques. La démarche initiée par la DDT dans le cadre du PDLHI a pourtant révélé leur poids non négligeable : sur les 101 communes concernées par l'étude (soit la moitié</p>
---------------------	--	---	--

			des communes du 82), l'habitat atypique se retrouve sur 62 % d'entre elles et comptabilisent au total 233 situations (soit plus de 600 personnes).
84 (2015)	320 pers. vivent en structure provisoire / non conventionnelle	Il existe un système d'observation de l'habitat en Vaucluse.	Néant
85 (11/2014)	466 places sur AA Difficultés liées à des besoins spécifiques (mode de vie non sédentaire) / Gens du voyage : Forte demande d'habitat en terrain familial.	8 intercommunalités ont un PLH approuvé et doivent disposer d'un observatoire. - un observatoire du plan départemental de l'habitat (PDH) va être mis en place fin 2014 – début 2015. - l'ADILE dispose d'un observatoire surtout positionné sur les coûts du foncier et de l'accession en lotissement.	Néant

<p>86 (11/2015)</p>	<p>Les données remontées par l'ADAPGV laissent apparaître une certaine stabilité en ce qui concerne les demandes de domiciliation par rapport aux années antérieures. Le Centre Social « La Case » procède à la domiciliation d'un groupe familial de « gens du voyage » résidentielisé de longue date, en attente d'installation sur le terrain familial dont la finalisation est prévue en fin d'année 2015.</p> <p>L'intermédiation locative constitue une modalité de logement accompagné « qui permet de louer à des ménages défavorisés, en difficulté d'insertion économique, sociale et administrative des logements appartenant à des propriétaires privés ou à des bailleurs sociaux en assurant un rôle de médiation, tant en matière de solvabilité que d'accompagnement social ». 2014 : 9 ménages soit 22 personnes de la communauté des gens du voyage.</p> <p>Le public des « gens du voyage » qui nécessite un logement adapté ou un habitat en terrain familial pour lesquels les logements sociaux ne peuvent pas toujours répondre et les logements dans le privé sont trop onéreux.</p> <p>Difficultés liées à des besoins spécifiques (mode de vie non sédentaire) : les GDV - habitat adapté ou terrain familial.</p> <p>Ces offres ne répondent pas aux préconisations du SD. Sur 19 AA, 9 répondent à la qualité d'accompagnement social : l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) et l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) comblent peu ou prou cette absence, ainsi que l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par l'ADAPGV.</p>	<p>L'Observatoire du Logement de la Vienne existe au sein de l'ADIL. Il poursuit un double objectif : établir un portrait dynamique de l'habitat d'une part, analyser ses évolutions et l'imaginer dans le futur d'autre part. L'Observatoire publie un rapport annuel.</p>	<p>Voir Diag (p.89)</p> <p>Il conviendrait de développer et de renforcer l'IML, notamment pour les GDV pour lesquels l'entrée en logement social est souvent difficile du fait du mode de vie (promiscuité des logements, ferrailage...) et souvent impossible dans le logement privé du fait de l'insuffisance et/ou de l'irrégularité des ressources.</p> <p>ZOOM sur les « gens du voyage »</p> <p>1 – les besoins</p> <p>Le SAGV 2010-2015 fait apparaître les besoins suivants : 22 aires familiales ; 5 à 10 logements adaptés sur la CAPC et 5 à 10 également sur le Grand Poitiers.</p> <p>2 – les réponses :</p> <p>Le niveau de réalisation des préconisations du SAGV en matière d'habitat adapté se présente ainsi fin 2014 : 6 logements réalisés sur Poitiers, 18 sur Châtellerauld, 1 sur Chauvigny, 1 aire familiale est en construction à Vouillé pour une effectivité fin d'année 2015.</p> <p>3 – les difficultés :</p> <p>En matière de logements adaptés et de terrains familiaux, le schéma ne fait que des préconisations, contrairement aux AA qui constituent une obligation pour toute commune de plus de 5000 hab. et pour lesquelles les collectivités ont bien rempli les objectifs.</p> <p>Ainsi, les préconisations en logements adaptés et terrains familiaux sont difficiles à mettre en place du fait du peu d'empressement des acteurs locaux et des difficultés de financement de ces projets.</p> <p>Lors des bilans annuels des aires d'accueil, un phénomène de résidentialisation sur ces aires incite à la recherche de solutions plus adaptées.</p> <p>Les ménages issus de la communauté des GDV</p>
---------------------	--	---	---

			ont un parcours d'accès au logement complexe. Cette population, « invisible » avant la création des AA sur le département fait part aujourd'hui, via un accompagnement social adapté et spécifique, de ses besoins en matière de logement, notamment à travers les demandes de réservation préfectorale. Par ex., lors de la commission de réservation préfectorale du 17 avril 2015, sur les 77 dossiers présentés, 5 concernent des gens du voyage : Une famille dont la demande date de mai 2014 est entrée dans son logement le 1 avril 2015 chez un bailleur social via le dispositif d'IML (intermédiation locative).
88 (08/2015)	1) 10 AA = 232 places + 2 AGP Une MOUS a été mise en place en 2015 pour accompagner et soutenir les projets et initiatives, avec une double vocation, à savoir : aider à l'émergence de création de terrains familiaux ; offrir des logements et de l'habitat adapté. D'ores et déjà, la CA d'Épinal réfléchit à un projet de création de terrains familiaux. Cette opération devrait voir le jour sur la durée du PDALPD 2014-2018 où cette action fait l'objet d'une fiche spécifique.	Il n'existe pas d'observatoire de loyers et/ou des problématiques d'habitat dans le département.	Public par définition mobile et difficile à quantifier. Il s'agit par ailleurs d'un mode de vie souvent choisi, et qui ne reflète pas nécessairement une situation de mal-logement. Analyse des priorités et urgences : Des gens du voyage, en voie de sédentarisation, souhaitent accéder à un habitat adapté à leur mode de vie et quitter les aires d'accueil dont la fonction première est bien un accueil temporaire. D'autre part, pour les ménages intéressés pour s'inscrire dans une démarche de terrains familiaux et/ou d'habitats adaptés, une MOUS recense les besoins et réponses possibles à trouver en partenariat avec les communes et/ou les communautés d'agglomérations.
89 (06/2015)	182 places sur AA + 14 places TF + 19 places HA Difficultés liées à des besoins spécifiques (mode de vie non sédentaire) : à évaluer (Une étude sur les phénomènes de sédentarisation permettra de mieux définir les besoins à venir).	Le conseil départemental a institué un observatoire de l'habitat qui a défini 4 orientations stratégiques : amélioration du parc privé ancien, meilleure adapta-	Public par définition mobile et difficile à quantifier. Si ce mode de vie est parfois choisi, il peut être subi, eu égard à la grande précarité dans laquelle se trouvent certains gens du voyage. Dans ce cas, le mal logement peut être constaté, mais les

		tion de l'offre locative sociale à la demande, le développement d'une offre neuve mieux adaptée aux besoins des ménages locaux, l'aide à la définition de stratégies territoriales et aux démarches de planification urbaine.	acteurs institutionnels vont rencontrer de grandes difficultés pour permettre à ces publics d'accéder à un habitat plus adapté.
--	--	---	---